

CONSEIL D'ÉTAT

=====

N° CE : 51.587

N° dossier parl. : 6973

Projet de loi

portant augmentation du nombre des attachés de justice et ayant pour objet de modifier :

- 1. la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;**
- 2. la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice**

Avis du Conseil d'État

(19 avril 2016)

Par dépêche du 18 mars 2016, le Premier ministre, ministre d'État a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique élaboré par le ministre de la Justice.

Le texte du projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles, d'un texte coordonné intégrant les modifications proposées dans le dispositif des lois sujettes à modification, d'une fiche financière ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

*

Le projet de loi a pour objet de relever le seuil de l'effectif légal du pool des attachés de justice commun aux ordres judiciaire et administratif, de vingt à trente unités, afin de répondre à l'insuffisance du nombre des postes des attachés de justice. Le Conseil d'État donne à considérer que l'augmentation constante des effectifs de la magistrature ne saurait constituer la seule réaction face au développement exponentiel du contentieux. À moyen terme, des mesures corrélatives visant à améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire et à simplifier et accélérer les procédures, s'imposent.

Il est encore proposé de revoir la composition du tribunal administratif en vue de permettre une meilleure administration de cette juridiction et de redresser une erreur matérielle qui s'est glissée dans le dispositif de la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice suite à sa modification par la loi du 26 mars 2014¹.

Les modifications proposées trouvent l'accord du Conseil d'État.

Pour des considérations légistiques, le Conseil d'État suggère toutefois de reformuler l'intitulé du projet de loi en ce qu'il prête à croire que la loi en projet, dont la portée est entièrement modificative,

¹ Loi du 26 mars 2014 portant modification 1) de la loi du 7 juin 2012 sur les attachés de justice; 2) de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif.

comporterait des dispositions à caractère autonome. Il propose l'intitulé suivant:

« Projet de loi portant modification

- 1) de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;
- 2) de la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice »

Ainsi délibéré en séance plénière, le 19 avril 2016.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes